

**SCHEMA DIRECTEUR DES C®CI
DE LA REGION BASSE-NORMANDIE**

Assemblée Générale du 25 octobre 2007

Délibération de la CRCI Basse-Normandie

Schéma Directeur des CCI de la région

La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie est réunie en Assemblée Générale le 25 octobre 2007 sous la Présidence de Monsieur Georges CORNIER, son Président et en présence de Madame Aline ADNOT, Déléguée Régionale au Commerce et à l'Artisanat représentant Monsieur le Préfet de Région.

Après avoir constaté qu'avec 16 Membres Titulaires participant aux débats, plus de la moitié des Membres en exercice sont présents, soit 16 sur 20,

Vu l'article **L.711-8-2 du Code du Commerce**, modifié par la loi en faveur des Petites et Moyennes Entreprises du 2 août 2005,

Considérant la mise en concertation du projet du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire pour la Basse-Normandie,

Après avoir entendu en séance l'exposé des composantes du projet de Schéma Directeur qui lui est proposé,

Vu le dossier de présentation du Schéma Directeur remis aux Membres et annexé à la présente délibération,

Considérant que les critères de viabilité économique, de justification opérationnelle et de proximité des électeurs prévus par l'article **L.711-8-2 du Code de Commerce et l'article R 711-36 du code du commerce** (ancien art 2 du décret n° 2006-309 du décret du 16 mars 2006) ont été pris en compte pour l'établissement du Schéma Directeur,

Considérant que le présent projet de Schéma Directeur respecte les critères prévus à **l'article R 711-36 du code du commerce**,

1- Approuve le Schéma Directeur des CCI de la région figurant en annexe à la présente délibération.

2- Décide en conséquence que les CCI suivantes sont couvertes par le Schéma Directeur :

- CCI de Caen dont le siège est à Caen, sa circonscription recouvrant 26 EPCI, 37 cantons et ses ressortissants étant au nombre de 15 641.
- CCI du Pays d'Auge dont le siège est à Honfleur, sa circonscription recouvrant 12 EPCI, 12 cantons et ses ressortissants étant au nombre de 5 616.
- CCI de Cherbourg-Cotentin dont le siège est à Cherbourg, sa circonscription recouvrant 13 EPCI, 15 cantons et ses ressortissants étant au nombre de 5 174.
- CCI Centre et Sud Manche dont le siège est à Granville, sa circonscription recouvrant 35 EPCI, 38 cantons et ses ressortissants étant au nombre de 11 154.
- CCI d'Alençon dont le siège est à Alençon, sa circonscription recouvrant 25 EPCI, 24 cantons et ses ressortissants étant au nombre de 5 799.
- CCI de Flers-Argentan dont le siège est à Flers, sa circonscription recouvrant 16 EPCI, 15 cantons et ses ressortissants étant au nombre de 3 950.

3- Décide que le Schéma Directeur soumis à l'Assemblée Générale de ce jour sera réexaminé au cours de l'année 2010 après qu'un bilan ait été réalisé :

- pour tout ce qui concerne les mutualisations départementales et régionales,
- et pour l'ensemble des actions régionalisées actuelles ou futures au sein de la CRCI de Basse-Normandie.

4- Soumet le présent Schéma Directeur aux Assemblées Générales des CCI pour adhésion, après approbation par le Ministre :

Le Président de la CRCI transmet pour approbation le Schéma Directeur à Monsieur le Préfet de Région. Le présent Schéma Directeur entrera en vigueur à compter de la date de parution au Journal Officiel de la République Française de l'arrêté du Ministre portant décision d'approbation.

**Le Président
Georges CORNIER**

**Le Directeur Général
Francis SAINT-ELLIER**

Nombre de votants : 16
Pour : 14
Contre : 2
Abstentions : 0

Dossier de présentation

Introduction :

Le présent rapport fait état des synthèses des réflexions conduites sur les évolutions possibles du réseau des C(R)CI de Basse-Normandie.

Il prend appui sur trois principes fondateurs :

Le premier de ces principes fondateurs est la réaffirmation de la raison d'être des CCI qui est de servir l'entreprise et de participer au développement des territoires. Cette volonté permanente guide les Membres et les Collaborateurs des CCI du réseau régional dans le cadre de leur action quotidienne d'appui, d'anticipation et de représentation.

Le second de ces principes est l'affirmation du primat de la proximité : servir les entreprises, c'est être à leurs côtés et répondre à leurs attentes. C'est bien via la CCI locale, service de proximité et porte d'entrée de l'expertise que doit fonctionner en tout premier lieu ce service à l'entreprise.

Le troisième de ces principes est l'affirmation de la dimension régionale.

1. La C.R.C.I. est l'instance de représentation près de l'Etat déconcentré en Région, du Conseil Régional et de l'Europe.
2. La C.R.C.I. est l'animateur, le coordonnateur et « l'impulseur » du Réseau Consulaire Régional.
3. La C.R.C.I. doit être le lieu de réflexions collectives consulaires et de recherche de mutualisation.
4. La C.R.C.I. est un centre de ressources et de compétences ce qui implique qu'elle conduise des politiques ayant une dimension pertinente régionale ou des projets que les C.C.I. lui confient pour leur apporter de la valeur ajoutée ou qu'elle confie aux C.C.I.

Ces trois principes ont guidé l'élaboration du Schéma Directeur et inspireront les Schémas sectoriels.

I- Descriptif de la situation actuelle :

I- 1) Présentation physique des CCI :

Le réseau comprend six CCI, au service de l'activité de 47 334 entreprises ressortissantes (source : les CCI locales).

CARTE 1

Chambres de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie



➤ **DESCRIPTIF :**

- Nombre de ressortissants : 15 641
- Base d'imposition 2007 : 722 333 368 €
- Taux d'imposition 2007 : 0.996 %
- TATP 2006 et produit des rôles supplémentaires : 7 059 651 €
- TATP 2006, part propre : 5 984 075 €

➤ **CONCESSION PORTUAIRE :**

- **Port de Caen Ouistreham** (Concession du Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg).
Echéance : 2045

Activités 2006 :

- Port de commerce : 3 919 822 tonnes
- Transmanche : 1 078 161 passagers
- Plaisance (échéance : 2024) : 650 anneaux

- **Port de Plaisance de Caen** (Sous concession de la Commune de Caen).

Echéance : 2010
- 92 anneaux

- **Port de Pêche de Port en Bessin** (Concession du département du Calvados).

Echéance : 2017
Activités 2006 : 8114 tonnes

➤ **CONCESSION AEROPORTUAIRE :**

- **Aéroport de Caen Carpiquet** (concedant Caen la Mer)
Echéance A.O.T. : 2010

Activités 2006 :

Nombre de passagers commerciaux : 107 002
Nombre de passagers affaires / privés : 94 222

➤ **CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE :**

La CCI de Caen couvre 37 cantons et 26 EPCI dont 4 sont sis pour partie sur l'aire géographique de la CCI du Pays d'Auge.

➤ DESCRIPTIF :

- Nombre de ressortissants : 5 616
- Base d'imposition 2007 : 180 199 024 €
- Taux d'imposition 2007 : 1.66 %
- TATP 2006 et produit des rôles supplémentaires : 2 986 988 €
- TATP 2006, part propre : 2 765 044 €

➤ CONCESSION PORTUAIRE :

Aucune concession mais une convention avec le port autonome de ROUEN en cours de re-négociation.

Activités 2006 :

- Port de commerce : 464 885 tonnes
15 000 passagers croisières

➤ CONCESSION AEROPORTUAIRE :

Aucune mais un sous-traité de gestion signé avec le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville-Normandie jusqu'en 2019 (durée 12 ans).

Activités 2006 :

- Nombre de passagers commerciaux : 57 021
- Nombre de passagers privés : 90 000

➤ CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE :

La CCI du Pays d'Auge couvre 12 cantons et 12 EPCI dont 4 sis pour partie sur l'aire territoriale de la CCI de Caen.

CCI DE CHERBOURG-COTENTIN

➤ DESCRIPTIF :

- Nombre de ressortissants : 5 174
- Base d'imposition 2007 : 857 305 682 €
- Taux d'imposition 2007 : 0.548 %
- TATP 2006 et produit des rôles supplémentaires : 5 676 221 €
- TATP 2006, part propre : 4 631 875 €

A noter que la base d'imposition 2007 a subi une diminution brutale de 18.89% par rapport à 2006 générant une diminution de 960 000 € de la ressource fiscale. La CCI de Cherbourg-Cotentin qui a l'un des taux de pression fiscale les plus faibles de France, pourrait bénéficier dès 2008 de la clause de rattrapage prévue par la loi d'août 2004 si le schéma régional consulaire était adopté avant la fin de l'année 2007. Cette clause représente, à partir de 2008, une possibilité de relèvement de la ressource fiscale estimée 550 000 € par an.

➤ GESTION D'EQUIPEMENT :

- **Port de Cherbourg** (Concession du Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg).
Concession jusqu'au 31 décembre 2007

Activités 2006 :

- Port de commerce : 2 923 022 tonnes
- Passagers (trafic transmanche) : 805 115
- Port de pêche : 8 576 tonnes

- **Aéroport de Maupertus** (Concédant le Conseil Général de la Manche) :
AOT renouvelée jusqu'au 31 décembre 2007

Activités 2006 :

- Nombre de passagers commerciaux : 17 016
- Nombre de passagers affaires / privés : 29 021

➤ CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE :

La CCI de Cherbourg-Cotentin couvre 15 cantons et 13 EPCI.

➤ **DESCRIPTIF :**

- Nombre de ressortissants : 11 154
- Base d'imposition 2007 : 278 104 049 €
- Taux d'imposition 2007 : 1.19 %
- TATP 2006 et produit des rôles supplémentaires : 3 211 268 €
- TATP 2006, part propre : 2 889 328 €

➤ **CONCESSION PORTUAIRE :**

- **Port de Granville** (port départemental)
concession se terminant en 2025

Activités 2006 :

- Port de commerce : 140 000 tonnes
- Port de pêche : 15 000 tonnes
- Port de plaisance : 1 000 anneaux
- Passagers : 200 000

➤ **CONCESSION AEROPORTUAIRE :**

- **Aérodrome Granville - Le Mont Saint-Michel**
Convention d'exploitation avec l'Etat valable jusqu'au 3 décembre 2046.
Nombre de mouvements en 2006 : 14 983

➤ **CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE :**

La CCI Centre et Sud Manche couvre 38 cantons et 35 EPCI.

CCI D'ALENCON

➤ **DESCRIPTIF :**

- Nombre de ressortissants : 5 799
- Base d'imposition 2007 : 213 031 081 €
- Taux d'imposition 2007 : 1.49 %
- TATP 2006 et produit des rôles supplémentaires : 3 075 816 €
- TATP 2006, part propre : 2 817 070 €

➤ **CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE :**

La CCI d'Alençon couvre 24 cantons et 25 EPCI.

CCI DE FLERS-ARGENTAN

➤ **DESCRIPTIF :**

- Nombre de ressortissants : 3 950
- Base d'imposition 2007 : 158 065 619 €
- Taux disposition 2007 : 1.66 %
- TATP 2006 et produit des rôles supplémentaires : 2 548 696 €
- TATP 2006, part propre : 2 351 661 €

➤ **CONCESSION :**

- **Concession aérodrome de Flers Saint-Paul** se terminant en 2013.

Convention conclue avec l'Etat le 8 juillet 1993 pour une durée de 20 années en application des articles L.221-1 et D. 232-3 du code de l'aviation civile
Nombre de mouvements en 2006 : 4 500

- **Concession aérodrome d'Argentan** se terminant en 2030.

Convention conclue avec l'Etat le 4 juillet 2000 pour une durée de 30 années en application des articles L.221-1 du code l'aviation civile
Nombre de mouvements en 2006 : 2 620

➤ **CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE :**

La CCI Flers-Argentan couvre 15 cantons et 16 EPCI.

Présentation Physique des CCI

	CALVADOS		MANCHE		ORNE		Total région
	CCI Caen	CCI Pays d'Auge	CCI Cherbourg - Cotentin	CCI Centre et sud Manche	CCI Alençon	CCI Fiers - Argentan	
Superficie en km ²	3 898	1 650	1 639	4 299	3 969	2 134	17 589
Nombre d'EPCI	26	12	13	35	25	16	127
Nombre de communes	501	204	189	413	314	191	1 812
Nombre d'habitants	507 881	140 504	190 973	290 498	170 340	121 997	1 422 193
Distance siège CCI - commune la plus éloignée (Viamichelin)	Saint-Aubin-des-Bois 89 km 56 min	Vaudeloges 83 km 1h10	Brucheville 55 km 45 min	Brévands 84 km 1h17	Les Menus 79 km 1h07	Saint-Aubin-de-Bonneval 116 km 1h40	

Source : INSEE (RGP 1999, guide des zonages), www.viamichelin.fr

	CCI Caen	CCI Pays d'Auge	CCI Cherbourg - Cotentin	CCI Centre et sud Manche	CCI Alençon	CCI Fiers - Argentan	Total région
Nombre de ressortissants	15 641	5 616	5 174	11 154	5 799	3 950	47 334
de l'industrie	2 848	2 529	1 311	3 130	1 675	1 084	12 577
du commerce	6 598	1 028	2 261	4 609	2 136	1 585	18 217
des services	6 195	2 059	1 602	3 415	1 988	1 281	16 540

Source : les CCI locales

Nombre d'établissements de plus de 50 salariés

	CCI Caen	CCI Pays d'Auge	CCI Cherbourg - Cotentin	CCI Centre et sud Manche	CCI Alençon	CCI Fiers - Argentan	Total région
Nombre d'établissements de + de 50 salariés	322	86	91	145	97	78	819

I- 2) Présentation des ressources du réseau :

I- 2.1) Les effectifs :

**EFFECTIFS DES EQUIVALENTS TEMPS PLEIN
DES C(R)CI AU 31/12/06**

service \ CCI	CALVADOS		MANCHE			ORNE		Sous total	CRCI	TOTAL GENERAL
	Caen	Pays d'Auge (1)	Cherbourg	Centre et Sud Manche	Groupement de formation interconsulaire de la Manche	Alençon	Flers			
Administratif	33	18	27,66	21,24		14,6	13,5	128	7,53	135,53
Service et Conseil	42	14	25,60	22,22		19,2	11,5	134,52	19,58	154,10
Portuaire	61	5	127,15	37,26			0	230,41		230,41
Aéroport	33	26	10,40	0,50			0	69,90		69,90
Aménagement			2	0		0,7	0	2,7		2,7
Formation	119	0			113,34	3	1	236,34	4,01	240,35
Entretien		1						1		1
TOTAL GENERAL	288	64	192,81	81,22	113,34	37,5	26	802,87	31,12	833,99
Vacataires	177		13,73		39,04		0	229,77		229,77

Source : les CCI locales

(1) Dans l'effectif mentionné figurent 5 salariés de l'Etablissement Maritime Rouen Honfleur (EMRH) au Service du Port. Ces salariés seront repris par la CCI du Pays d'Auge le 1^{er} janvier 2008.

I- 2.2) Les ressources financières :

**TATP-C.A- Ressources publiques et subventions-
des C(R)CI de Basse-Normandie d'après bilan au 31/12/06**

service CCI	CALVADOS		MANCHE		ORNE		Sous total	CRCI	TOTAL GENERAL	% du total des produits
	Caen	Pays d'Auge	Cherbourg	Centre et Sud Manche	Alençon	Flers				
TATP pour les besoins propres	5 984 075	2 765 044	4 631 875	2 889 328	2 817 070	2 351 661	21 439 053	1 942 476	23 381 529	28,44
TATP parts contributives CRCI et ACFCI	689 760	165 684	1 023 989	259 982	191 996	168 860	2 500 271	557 795	2 500 271	
TATP part France Télécom	385 816	56 260	20 357	61 958	66 750	28 175	619 316	0	619 316	
Chiffre d'Affaires	19 345 375	2 599 920	14 105 689	5 199 260	687 353	153 505	42 091 102	184 391	42 275 493	51,43
Production stockée					-78 371		-78 371		-78 371	-0,10
Ressources publiques et subventions d'exploitation	6 338 742	339 522	974 460	211 468	54 586	77 373	7 996 151	608 908	8 605 059	10,47
reprise sur provisions, transfert charges, autres produits	1 148 070	202 794	5 627 082	481 556	224 893	110 688	7 795 083	221 507	8 016 590	9,75
TOTAL brut	33 891 838	6 129 224	26 383 452	9 103 552	3 964 277	2 890 262	82 362 605	3 515 077	85 319 887	
TATP parts contributives CRCI et ACFCI	689 760	165 684	1 023 989	259 982	191 996	168 860	2 500 271	557 795	2 500 271	
TATP part France Télécom	385 816	56 260	20 357	61 958	66 750	28 175	619 316		619 316	
TOTAL net	32 816 262	5 907 280	25 339 106	8 781 612	3 705 531	2 693 227	79 243 018	2 957 282	82 200 300	100

II- Présentation du projet de schéma :

II- 1) Rappel de l'article R711-36 du code du commerce

(Ancien art. 2 du décret n°2006-309 du 16 mars 2006)

« Ne peuvent figurer dans le schéma directeur que des Chambres de Commerce et d'Industrie dont le nombre de ressortissants est égal ou supérieur à 4 500. Toutefois, parmi celles dont le nombre de ressortissants est inférieur à 4 500, peuvent être inscrites au schéma :

1. Les Chambres de Commerce et d'Industrie dont les bases d'imposition connues sont supérieures à 350 millions d'euros ;
2. Les Chambres de Commerce et d'Industrie concessionnaires, dans leur circonscription territoriale, d'un ou plusieurs ports ou aéroports dont le développement est prévu dans le schéma régional d'aménagement du territoire ;
3. Les Chambres de Commerce et d'Industrie dont la circonscription territoriale correspond au département ».

La CCI de Flers-Argentan a demandé et obtenu au projet de SRADT en cours de consultation publique l'inscription du développement des aéroports de Flers et Argentan dont elle assure les concessions jusqu'en 2013 pour Flers et 2030 pour Argentan.

II- 2) Orientations :

Monsieur le Préfet de Région, Michel BART, par courrier du 28 août 2007 a notifié au Président de la CRCI de Basse-Normandie le refus du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi d'approuver le schéma directeur adopté par la CRCI lors de son Assemblée Générale du 28 juin 2007 en confirmant que la CCI de Flers-Argentan :

« Ne remplit aucun des critères édictés par l'article R711-36 du code du commerce, notamment quant au nombre de ses ressortissants et au montant de ses bases d'imposition pourrait être conservée » ...

« Par ailleurs, d'une manière générale, comme vous avez tenu également à le souligner, le schéma directeur ne démontre aucune ambition pour les chambres consulaires qui avaient pris l'engagement de développer très fortement en 2006 des synergies avant de mettre en œuvre une véritable mutualisation en 2008. »

Suite à ce refus, le Secrétaire d'Etat chargé des entreprises et du commerce extérieur, Hervé NOVELLI, par courrier en date du 21 septembre 2007 écrivait :

« Toutefois, si dans ce délai de quatre mois, l'inscription des deux aérodromes gérés par la CCI de Flers-Argentan au schéma régional d'aménagement et du développement du territoire devenait effective,

la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie pourrait délibérer sur un projet de schéma directeur similaire à celui déjà proposé et à prévoir le maintien de la chambre de commerce de Flers-Argentan, en se fondant sur ce nouvel élément d'appréciation.

La position du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi pourrait alors être reconsidérée compte tenu de la disparition des obstacles juridiques ayant justifié le précédent refus d'approbation».

Compte tenu de l'ensemble de ces attendus, l'assemblée générale de la CRCI de Basse-Normandie propose les orientations suivantes :

1. Le maintien des 6 CCI locales en tenant compte du fait que les aérodromes de Flers et d'Argentan gérés par la CCI de Flers-Argentan seraient inscrits au projet de SRADT qui sera soumis au vote des élus du Conseil Régional les 13 et 14 décembre 2007.
2. Un réexamen au cours de l'année 2010 du Schéma Directeur après qu'un bilan ait été réalisé pour tout ce qui concerne les mutualisations départementales et régionales. Il en sera de même pour l'ensemble des actions régionalisées actuelles ou futures conduites au sein de la CRCI de Basse-Normandie.
3. La nécessité pour les C(R)CI de Basse Normandie d'optimiser leurs ressources les conduit dans une démarche de mutualisation afin de réduire leurs coûts. Fondée sur un principe de volontariat de leurs actions soit au niveau départemental, soit au niveau régional voire interrégional, l'objectif est de renforcer leur efficacité en faveur de leurs entreprises et du développement de leur territoire.

Toutes les intégrations départementales ou régionales se poursuivront, s'intensifieront dès lors que les périmètres d'actions seront les plus pertinents.

L'organisation du réseau consulaire en Basse-Normandie répond à une triple priorité :

1. Répondre aux besoins actuels et futurs des entreprises dans la compétition mondiale, aux défis technologiques et environnementaux auxquels elles doivent faire face ; il est tenu compte du profond changement de l'environnement institutionnel qui a confié aux Régions de nouvelles compétences en matière économique,
2. Rechercher une gestion optimale des ressources humaines et financières des C@CI,
3. Assurer la représentation la plus pertinente des entreprises et des territoires.

II- 2.1) Mutualisations départementales :

COOPERATIONS ENTRE LA CCI CAEN ET LA CCI PAYS D'AUGE (Département : CALVADOS)
--

Cette coopération s'établit sur trois axes principaux correspondant aux missions majeures des CCI, hors équipements, et un Axe support.

1 – Représentation des intérêts de l'industrie, du commerce et des services de leur circonscription *(article L 711-2 du code du commerce)*

Concertations et accords sur les représentations à assurer auprès des différentes instances départementales en fonction du nombre de sièges à pouvoir.

En fonction des sujets et de leur implication territoriale, des prises de positions communes pourront être mises en débat et adoptées par les deux CCI sur les sujets d'intérêts généraux relatifs au département du Calvados sur saisine des différents échanges ou sur auto saisine.

Outre les contacts techniques très fréquents, des réunions conjointes des deux bureaux des deux CCI seront mises en œuvre, ainsi que des rencontres d'élus.

2 – Missions de Services aux Entreprises *(article L 711-3 du code du commerce)*

➤ **CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES :**

Les deux CCI sont associées dans leur action aux services des créateurs d'entreprises et des TPE au sein des associations « Calvados Création » et « Normandie Initiative » ainsi que du Comité de gestion « Fonds Départemental pour les TPE » pour l'octroi de prêts d'honneur, de subventions ou d'avances remboursables.

➤ **TOURISME :**

Mutualisation des ressources humaines et unification des produits et prestations (Normandie Qualité Tourisme – Calvados Accueil – Eductour – Ateliers Thématiques – Journée Rencontre des acteurs du tourisme – Guide des restaurants – Terroir en fête ...).

☞ Service géré par la CCI de Caen pour le compte des deux CCI.

➤ **COMMERCE :**

Opérations menées en commun à l'échelon départemental :

- Challenge Khéops (mise à l'honneur des associations de commerçants dynamiques),
- Transcommerce Calvados (dispositif facilitateur de la transmission d'entreprises commerciales).

➤ **INDUSTRIE :**

Opérations menées en commun à l'échelon régional :

- Rendez-vous d'Affaires de Normandie : Journée d'affaires permettant la rencontre entre entreprises donneurs d'ordres et prestataires.
☞ Opération gérée par la CCI de Caen pour le compte des deux CCI. (et les CCI du Havre, de Rouen et de l'Eure).

Ces rendez-vous d'affaires organisés tous les 18 mois, réunissent une moyenne de 220 entreprises donneurs d'ordres et prestataires. La journée d'affaires est constituée de 1 300 rendez-vous ciblés, de conférences thématiques, et permet à chaque entreprise participante de constituer son propre carnet de rendez-vous avec un minimum de 12 rencontres pré-organisées avec sous-traitants, fournisseurs, distributeurs, industriels, prestataires de services...

- TransPME : dispositif facilitateur de la transmission d'entreprises industrielles et des services à l'entreprise (Via la CRCI).

3 – Formation professionnelle (article L 711-5 du code du commerce).

➤ **FORMATION INITIALE PAR APPRENTISSAGE :**

Les deux CCI sont associées dans leur action au sein de l'ICEP, Centre de formation d'Apprentis, dont le portage juridique et la gestion sont assurés par la CCI de Caen (budget : 6 millions d'euros, personnel : 75 salariés permanents).

Ce centre forme environ 1 200 jeunes, du CAP au diplôme d'ingénieur, dans le cadre de la formation initiale par l'apprentissage.

Sept filières sont présentes : hôtellerie-restauration, vente-distribution, fleuristerie, banque, management, gestion des ressources humaines, monétique.

Des partenariats sont formalisés, avec l'IUP Banque Assurance de l'Université de Caen, l'IAE de l'Université de Caen, l'Ecole de Management de Normandie et l'Ensicaen.

Le taux de réussite aux examens est de 87 %.

➤ **Formation supérieure au Management :**

Les deux CCI sont associées à la CCI du Havre dans leur action pour l'enseignement supérieur au management et à la gestion, au sein de l'association « Ecole de Management de Normandie » qui forme sur les 3 sites de Caen, du Havre et de Deauville une moyenne de 1 200 étudiants dans le cadre de parcours de Bac à Bac+5 permettant d'accéder au diplôme de Master généraliste ou spécialisé.

➤ **Formation des acteurs du Tourisme :**

Les deux CCI sont associées aux Chambres de Métiers et d'Agriculture du Calvados au sein du CLIC (Comité de Liaison Inter Consulaire de Basse-Normandie) pour former les différents intervenants de la filière Tourisme.

➤ **FORMATION CONTINUE :**

Les deux CCI sont associées dans leur action au sein de l'AIFCC, personne morale distincte sous forme associative.

Cette association propose en inter, sur deux sites (Caen et Lisieux) ou en intra (en entreprise), des formations dans 6 domaines : Commerce – Vente, Ressources Humaines Management, Comptabilité Gestion, Informatique, Langues Appliquées et classe Prépa.

70 permanents et 50 intervenants extérieurs assurent la formation de 4 000 stagiaires pour 700 entreprises clientes, sur l'ensemble du territoire du Calvados.

4 – Action support :

Les deux CCI de Caen et du Pays d'Auge sont propriétaires, via des SCI, des immeubles hébergeant les opérateurs en formation continue interprofessionnelle (AIFCC) ou spécifique (Institut Normand de la Soudure).

Cette coopération s'établit sur trois axes principaux correspondant aux missions majeures des CCI, hors équipements.

Une charte de partenariat sera établie dans les prochains mois afin d'acter l'ensemble de ces importantes coopérations existantes à ce jour et pour mettre en place les bases et les moyens nécessaires à leur développement et à la création de nouvelles coopérations et mutualisations.

**COOPERATIONS ENTRE
LA CCI CHERBOURG-COTENTIN ET LA CCI CENTRE ET SUD MANCHE
(Département : MANCHE)**

Les deux CCI de la Manche ont acquis maintenant depuis plus de 10 ans une longue tradition de rechercher toute possibilité de mutualiser leurs actions.

L'origine de cette démarche remonte à leur décision de fusionner tous leurs outils et dispositifs de formation en créant un Groupement Interconsulaire, le GIM en 1996. Non seulement la création du GIM a institutionnalisé cette collaboration permanente, mais elle a entraîné des rencontres régulières (assemblées générales, réunion de Bureau du GIM, ...) qui ont facilité les contacts et nécessairement créé des habitudes et des réflexes de travailler ensemble.

Depuis cette date, de très nombreuses actions communes ont été mises en place qui sont décrites dans la présente note.

1 – Représentation des intérêts de l'industrie, du commerce et des services de leur circonscription (article L 711-2 du code du commerce)

Concertations et accords sur les représentations à assurer auprès des différentes instances départementales en fonction du nombre de sièges à pouvoir.

En fonction des sujets et de leur implication territoriale, des prises de positions communes pourront être mises en débat et adoptées par les deux CCI sur les sujets d'intérêts généraux relatifs au département de la Manche sur saisine des différentes instances es ou sur auto saisine.

Outre les contacts techniques très fréquents, des réunions conjointes des deux bureaux des deux CCI seront mises en œuvre, ainsi que des rencontres d'élus.

2 – Missions de Services aux Entreprises (article L 711-3 du code du commerce)

➤ **OPTIMUM COMPETITIVITE :**

Optimum Compétitivité est une opération destinée aux entreprises industrielles et de services à l'industrie, en vue d'améliorer leur compétitivité en agissant sur trois leviers l'organisation générale de la « production, l'organisation et la performance commerciale, la gestion de l'Innovation et du changement ».

Le partage d'un ingénieur (une semaine sur deux) avec la CCI Cherbourg-Cotentin qui est embauché par la CCI Cherbourg-Cotentin et refacturé pour la moitié à la CCI Centre et Sud Manche.

Un ingénieur commun aux deux CCI assure la conduite de cette action.

➤ **NORMANDIE QUALITE TOURISME :**

NQT est le dispositif visant à promouvoir la qualité dans les entreprises du secteur tourisme de la région.

Le partage d'un animateur régional sur la base du nombre de ressortissants de chacune des CCI de la Manche lui permet d'intervenir 2/3 de son temps pour la CCI Centre et Sud Manche, et 1/3 pour la CCI Cherbourg-Cotentin.

Un groupement d'achat départemental permet à la CCI Centre et Sud Manche de consulter et de sélectionner les intervenants extérieurs chargés des audits pour le compte des deux CCI de la Manche.

➤ **ESPACE MANCHE :**

C'est l'outil permettant l'identification des bâtiments professionnels vacants et des zones d'activités susceptibles de recevoir des projets, ainsi que la mise en relation entre l'offre et la demande.

Le développement et la promotion de cette base de données sont menés conjointement par les deux CCI de la Manche.

➤ **ALIZE MANCHE :**

Il s'agit d'un dispositif national d'accompagnement des projets de développement des PME par la mise à disposition de compétences par les grandes entreprises. La déclinaison départementale est conduite conjointement par les deux CCI de la Manche. La CCI Centre et Sud Manche anime et gère l'opération sur l'ensemble du département.

➤ **CHAMBERSIGN MANCHE :**

La délivrance de certificats de signature électronique permet d'établir de manière fiable le lien entre une signature numérique, une personne ou une organisation et de répondre ainsi aux besoins des entreprises en matière de sécurité des transactions et des échanges de documents dématérialisés.

ChamberSign est géré par la CCI Cherbourg-Cotentin pour l'ensemble du département.

➤ **CENTRE D'INFORMATION ET DE PREVENTION :**

Cette structure d'accueil confidentiel des chefs d'entreprise qui rencontrent des difficultés financières susceptibles de compromettre la poursuite de leurs activités a été mise en place avec les tribunaux de commerce.

Le CIP Manche est animé et géré par la CCI Centre et Sud Manche pour l'ensemble du département.

➤ **DISPOSITIF EPR :**

Il s'agit de veiller à ce que l'information des entreprises du département dans le cadre des appels d'offre du grand chantier European Pressurised Reactor (EPR) soit convenable.

L'animation du dispositif est assurée par la CCI Cherbourg-Cotentin pour l'ensemble des entreprises du département de la Manche et de la région de Basse-Normandie.

➤ **CLUBS THEMATIQUES ET ASSOCIATIONS :**

- CLUB EXPORT MANCHE
- BUSINESS ANGELS MANCHE
- CLUB LOGISTIQUE MANCHE
- MANCHE GASTRONOMIE DU TERROIR

Plusieurs clubs ou associations d'entreprises sur le département de la Manche sont animés, soit conjointement, soit par l'une des CCI pour l'ensemble du département.

3 – Formation professionnelle (article L 711-5 du code du commerce)

En 1996 les deux services formation des CCI de la Manche ont fusionné au sein d'une structure commune de type Groupement Interconsulaire, le GIM (**G**roupement **I**nterconsulaire de la **M**anche).

Cette structure regroupe toutes les activités formation, apprentissage (1200 apprentis), l'enseignement supérieur (500 étudiants dans 6 écoles), ou la formation professionnelle (6000 stagiaires par an).

Elle emploie plus de 120 salariés permanents.

Le budget dépasse les 9,5 M€.

Son assemblée générale est constituée de 6 membres élus de la CCI de Cherbourg-Cotentin et 6 membres élus de la CCI Centre et Sud Manche.

La présidence et la direction générale sont assurées alternativement par les deux CCI à chaque mandature.

Le Bureau du GIM comprend trois élus de chacune des CCI et se réunit mensuellement.

4 – Communication : PERSPECTIVES

Les deux CCI ont décidé en 2002 de fusionner leurs revues consulaires, en créant la revue "PERSPECTIVES".

4 numéros annuels de 20 pages sont tirés à 17 000 exemplaires pour divulguer la même information à toutes les entreprises du département.

Un groupement d'achat permet à la CCI Centre et Sud Manche de réaliser pour le compte des deux CCI les opérations d'achat public et d'animer un comité de rédaction composé de membres des deux CCI.

5 – Démarches de mutualisation en cours :

Dans le cadre de la démarche générale de recherche de mutualisations entre les six CCI de Basse Normandie, les deux CCI de la Manche ont entrepris en 2007 une réflexion systématique pour étudier toute possibilité d'étendre leur partenariat.

Cette recherche a concerné toutes les fonctions de leurs organisations : achats, ressources humaines, comptabilité et finances, services études et marchés publics, formalités, services juridiques, organisation informatique, etc...

Deux chantiers ont d'ores et déjà été ouverts, concernant la fonction bureau d'étude - marchés publics et l'organisation informatique.

**COOPERATIONS
ENTRE LA CCI ALENÇON ET LA CCI FLERS-ARGENTAN
(Département : ORNE)**

La CCI d'Alençon et celle de Flers-Argentan, du fait de leur responsabilité respective sur le territoire Ornaïs, se concertent sur trois axes principaux.

1 – Représentation des intérêts de l'industrie, du commerce et des services de leur circonscription (article L 711-2 du code du commerce)

Les deux CCI se concertent sur les représentations départementales à assurer auprès des Pouvoirs Publics en fonction du nombre de sièges à pourvoir et des dossiers soumis (Commission d'accessibilité pour les handicapés, Commission des Impôts, CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques), ODEC (Observatoire Départemental d'Equipement Commercial), ...).

Les deux CCI adhèrent à l'Association des Chambres Consulaires de l'Orne (ACCOR) qui regroupe la Chambre de Métiers, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie Alençon et Chambre de Commerce et d'Industrie Flers-Argentan dont l'objectif est de définir si possible des positions communes envers les interlocuteurs départementaux (Conseil général et Préfecture).

2 – Missions de services aux entreprises (article L 711-3 du code du commerce)

➤ **TOURISME :**

Un collaborateur de la CRCI est en poste pour les deux CCI dans le cadre de l'opération Normandie Qualité Tourisme depuis 2001. Cette action est financée par la CRCI, les Fonds Européens, l'Etat, le Conseil Régional et par les CCI de Flers-Argentan et d'Alençon.

La CCI d'Alençon a développé depuis 1999 l'édition de classeurs touristiques par Pays. Fort de cette expérience, en 2005, un classeur a été réalisé et financé par les deux CCI ornaïses sur le Bocage Ornaïs.

➤ **ORIENTATION PROFESSIONNELLE :**

- Cité des Métiers de l'Orne :

Avec l'ensemble des branches professionnelles, le MEDEF et la CGPME, la CMAO (Centre Multiprofessionnel de Formation des Apprentis de l'Orne), la Chambre d'Agriculture, les deux CCI de l'Orne sont partenaires de la Cité des Métiers de l'Orne installée à Alençon, dont le secrétariat de l'Association est assuré par la CCI Alençon. La CCI de Flers-Argentan y assure une permanence. La Cité des Métiers de l'Orne met en place des Points Infos Métiers sur l'ensemble du territoire départemental avec le soutien des Pays, du Département et de la Région à partir des antennes des CCI, de la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Argentan.

➤ **CRÉATION-REPRISE D'ENTREPRISE :**

- **Transcommerce** : Depuis 1998, les deux CCI participent au dispositif Transcommerce qui vise à faciliter la transmission d'entreprises commerciales.
- **Plan départemental de la transmission-reprise-création** : dans le cadre d'ACCOR, les deux CCI participent au Plan départemental de transmission-reprise-création des TPE.

➤ **SOUTIEN AUX ENTREPRISES :**

- **Prêts d'honneur ÉDEN** : une commission départementale, associant les deux CCI de l'Orne et la Chambre de Métiers, statue de manière collégiale, sur l'attribution des prêts d'honneur ÉDEN destinés aux créateurs d'entreprises. La gestion du fonds est assurée par la CCI Alençon.

➤ **DÉMATÉRIALISATION :**

- **Passeport numérique** : la CCI d'Alençon est pilote en Basse-Normandie du projet Passeport pour l'Economie Numérique. La CCI de Flers-Argentan est associée au dispositif (point d'accueil et animation à Flers).

3 – Formation professionnelle (article L 711-5 du code du commerce)

- Formation initiale par apprentissage :

Les deux CCI de l'Orne avec la Chambre de Métiers administrent le 3 IFA (Institut Interconsulaire, Interprofessionnel des Formations Alternées), dont la gestion est assurée par la CCI d'Alençon. Le 3 IFA forme environ 600 jeunes, du CAP au BTS, dans le cadre de la formation par apprentissage.

* Spécialités du 3 IFA : métiers de la vente, coiffure, restauration (cuisine, bar-brasserie), pâtisserie et boulangerie spécialisée, carrosserie.

Les deux CCI (15 %) avec la Chambre des Métiers (5 %), le Conseil Général (70 %) et la Communauté Urbaine d'Alençon (10 %), participent au financement et au fonctionnement du Centre Multiprofessionnel de Formation des Apprentis de l'Orne (CMFAO). Le CMFAO forme environ 550 jeunes, du CAP au BP, dans le cadre de la formation par apprentissage.

* Spécialités du CMFAO : métiers de l'automobile, alimentation et restaurant.

- Formation continue :

Les deux CCI (CCI Alençon 6.8 % - CCI Flers-Argentan 2.8 %) participent avec la Communauté Urbaine d'Alençon (30 %), le Conseil Général de l'Orne (50 %), la Chambre de Métiers de l'Orne (0.4 %) et la CRCI de Basse-Normandie (10 %), à l'administration du Syndicat Mixte de construction de l'Institut Supérieur de Formation Normandie-Maine (ISF Normandie-Maine).

Les filiales formation de l'ISF administrées par le Syndicat Mixte de Construction de l'ISF Normandie-Maine (6 sièges), la CCI Alençon (5 sièges), la CCI Flers-Argentan (1 siège) forment chaque année 3 500 salariés et 1 700 demandeurs d'emploi du niveau 5 à Bac + 3.

Spécialités de l'ISF : communication et management, marketing, vente et commerce, langues étrangères, concours fonction publique hospitalière, logistique-magasinage et manutention, informatique bureautique, web et réseau.

4 – Action support :

Les deux CCI (CCI Alençon : 25 % - CCI Flers-Argentan : 1.25 %) sont actionnaires de la SCI qui gère des locaux situés à Alençon, loués au Centre de Gestion Agréé Ornaïs (CGAO).

II- 2.2) Mutualisations, Régionalisation de services aux CCI et aux entreprises

COOPERATIONS ENTRE LES CCI LOCALES ET LA CRCI DE BASSE-NORMANDIE

La nécessité pour les C@CI de Basse-Normandie d'optimiser leurs ressources humaines et financières les a conduit à mieux partager leurs informations, à faire connaître leurs activités et à régionaliser certaines de leurs actions et ressources.

A) Partage d'informations :

➤ Création d'un Intranet Consulaire Régional comportant notamment un agenda des actions, animations, évènements. L'outil est partagé par tous les agents des C@CI de Basse-Normandie y compris l'accès aux bases de données Export et TransPME.

➤ Animation de groupes thématiques homogènes régionaux de partage de compétences grâce à CCI.net.

➤ Création d'un Observatoire Economique Régional à disposition des CCI pour leurs études et animations locales.

B) Actions ou ressources régionalisées :

➤ **Un Centre de Ressources Régional Environnement Sécurité et de Développement Durable** est à la disposition de toutes les entreprises régionales dont les objectifs sont :

- Assurer une mission d'animation et de coordination des opérations collectives « environnement-sécurité » des CCI,
- Apporter aux PME des solutions personnalisées à base d'informations réglementaires et techniques en matière d'environnement, de sécurité et de développement durable.

Ce centre de ressources régional est intégré à la CRCI de Basse-Normandie avec deux conseillers ingénieurs.

➤ **Export :**

La régionalisation du réseau d'appui à l'international, NORMANEX, effectif depuis le 1^{er} avril 2007, a notamment pour objectif de renforcer les axes principaux du SRDE élaboré par la Région : accroissement du nombre d'entreprises exportatrices et augmentation du volume exporté.

Ce nouveau dispositif régional met à disposition des entreprises bas-normandes des ressources spécialisées :

- Deux Conseillers supplémentaires en Développement International, salariés de la CRCI, assurent, pour l'ensemble de la Région, l'accompagnement structurant et opérationnel des entreprises aussi bien primo-exportatrices, à travers le programme Initiatives Export, que des exportateurs confirmés.
- Le Centre Régional de Documentation Internationale (CRDI) offre un service de « Questions Réponses » à l'international, de recherche sectorielle/documentaire et de veille collective (rédaction et envoi d'une newsletter mensuelle, réalisation de kits pays) et individualisée.

En complément des services de proximité assurés par les CCI locales (formalités, animation des clubs export, réponses aux questions export de base), la CRCI développe un programme d'actions et de sensibilisation des entreprises : organisation de journées pays, séminaires, réunions thématiques ainsi que des missions de prospection collectives, organisées conjointement avec ses partenaires.

➤ **Transmission d'entreprises :**

- Un programme régional a été mis en place en 2006 (TransPME). Il est destiné à promouvoir et financer la sensibilisation et l'accompagnement des chefs d'entreprises dans leur démarche de transmission/cession.
- L'Ecole des Managers de Basse-Normandie a été créée en 1999 à destination de toutes les entreprises industrielles, Services à l'Industrie et Commerce de gros de la région. Cette formation-action vise à la formation et à l'accompagnement des repreneurs internes (héritiers ou salarié).

➤ **Innovation :**

Un centre de ressources en appui des entreprises et des CCI dont les objectifs sont :

- Assurer une mission d'animation et de coordination des actions INNOVATION des CCI,
- Concevoir et mettre en œuvre des actions régionales en faveur des entreprises en matière d'innovation, de propriété industrielle ou de partenariat technologique européen,
- Faciliter et sécuriser la démarche de différenciation d'innovation ou de diversification déployée par toute PME.

Ce centre de ressources régional est intégré à la CRCI de Basse-Normandie avec deux ingénieurs ARIST.

➤ **Logistique :**

Une Fédération des Clubs logistiques de Basse-Normandie a été créée grâce à la mise à disposition par la CRCI de moyens humains tant pour la réalisation d'étude que pour la définition d'actions collectives. La CRCI en assurera l'animation ainsi que l'interface avec le pôle de compétitivité Logistique Seine-Normandie.

➤ **Tourisme :**

- Mise en œuvre en 2001 de la démarche Normandie Qualité tourisme reconnue par l'ETAT en 2006 comme dispositif territorial dans le plan Qualité Tourisme (3 conseillers répartis dans les 3 départements),
- Animation et mise en œuvre au sein du Comité de Liaison InterConsulaire de Basse-Normandie d'un plan interrégional de formation continue à destination des professionnels du tourisme (850 stagiaires en 2006) et suivi de la politique de Tourisme de Découverte des Entreprises (TDE),
- Extension de la démarche environnementale à toutes les entreprises du secteur du tourisme à compter du 1er janvier 2008 (1 ingénieur au sein de la CRCI).

C) Services fonctionnels :

Prenant acte de la diversité de leurs moyens et de leurs modes opératoires, les C@CI de Basse-Normandie sont déterminées à agir pour améliorer leurs performances et mieux utiliser leurs moyens.

A cette fin, elles étudieront **dès 2008**, des mutualisations dans les domaines suivants :

➤ VIE INSTITUTIONNELLE :

Afin de sécuriser l'activité des Chambres de Commerce dans l'application du droit consulaire (conventions, délibérations, règlement intérieur, Assemblées Générales, contentieux, ...) il est nécessaire de disposer, pour chacune, de la compétence juridique et fiscale.

S'il existe une ressource spécialisée dans ce domaine au sein des CCI de Basse-Normandie, celle-ci pourrait être partagée. Par voie de conséquence, son coût pourrait être partagé. Si celle-ci n'existe pas, il est proposé de créer une ressource régionale financée en temps partagé.

Actuellement, la CRCI BN est adhérente au CERAL (Centre d'études des Chambres de Commerce et d'Industrie de Rhône-Loire-Alpes) qui fait bénéficier au réseau de conseils juridiques liés au fonctionnement interne des C@CI et aux interventions de leurs services opérationnels assurant leurs missions de conseils auprès des entreprises de leurs circonscriptions. A cette fin, outre la diffusion d'un bulletin trimestriel, le réseau peut bénéficier de 2 journées de travail-cadre et de prestations supplémentaires qui sont facturées proportionnellement à l'importance des prestations fournies.

➤ MARCHES :

Il est constaté un considérable renforcement des contraintes issues du Code des Marchés Publics. Afin de procéder à la bonne exécution des procédures, les C@CI proposent de créer une communauté régionale de pratiques rassemblant leurs collaborateurs ayant à traiter ces questions avec pour ambition un meilleur échange, une rationalisation des procédures, la sécurisation de la démarche, la rédaction de cahiers des charges et procédures types. Pour atteindre cet objectif, il serait nécessaire de mettre en place une ressource régionale, un spécialiste des marchés publics, au service des CCI locales et de la CRCI qui n'ont pas de service marchés publics du fait de leur taille. Le coût sera réparti suivant des règles à définir.

Cette communauté pourrait être animée soit par une CCI qui aurait déjà cette compétence soit par la CRCI.

➤ **ACHATS :**

Afin d'optimiser les achats, les Chambres de Commerce de Basse-Normandie se proposent de mettre à l'étude une liste d'achats pouvant faire l'objet de groupements de commandes. Cette liste, une fois validée pourrait donner lieu à des conventions de groupements de commandes entre les C@CI avec l'une d'entre elles en qualité de coordinateur.

➤ **RESSOURCES HUMAINES :**

Les CCI et la CRCI ont proposé à la suite de l'accord sur la classification nationale des emplois du 28 mars 2006, la mise en œuvre de leur grille respective, accompagnées par un cabinet conseil unique.

Il sera aussi étudié la mise en oeuvre d'un plan régional de formation en recherchant des solutions régionales soit en s'appuyant sur des formations proposées par le réseau ou en demandant à l'ACFCI des formations décentralisées en région.

Il sera aussi recherché les moyens de favoriser les mutations entre les C@CI de Basse-Normandie.

Une étude de faisabilité sera réalisée pour la centralisation de la paie des C@CI.

➤ **COMPTABILITE - AFFAIRES FINANCIERES :**

Lors des apports d'informations émanant des Services Comptables et Financiers à l'occasion de l'élaboration des Schémas Directeurs et Sectoriels, il a été constaté que les découpages budgétaires étaient différents d'une CCI à une autre. Ces différences ont rendu la consolidation des informations difficile. Il est convenu que les C@CI auront un plan comptable identique afin qu'elles puissent être comparées entre elles.

Concernant les actions collectives régionales, les CCI harmoniseront leur procédure d'élaboration, de mise en oeuvre, de réalisation des bilans quantitatifs et qualitatifs et ce, suivant un planning identique.

Les responsables comptables et financiers échangeront leur savoir-faire pour atteindre les deux objectifs pré-cités.

III- Coopération Normande :

Les circonscriptions des CCI de Normandie



Source : CRCI Basse-Normandie, Service D.I.S. (juillet 2006)

Les deux CRCI conduisent ensemble des actions sur le territoire de la Normandie :

- Normandie Qualité Tourisme,
- La formation continue du tourisme,
- A l'export : un journal commun d'informations et des missions à l'étranger, des réunions régulières de leurs deux réseaux à l'export HNI-NORMANEX,
- Un portail d'informations économiques : Drakkaronline,
- Mise en œuvre des actions définies par le Consortium rassemblant les CRCI des 3 régions (Basse-Normandie, Haute-Normandie et Picardie) et OSEO dans le cadre du Programme Compétitivité Innovation (CIP) proposé par la Commission Européenne. Le Consortium est coordonné par la CRCI de Basse-Normandie.

La CRCI de Basse-Normandie souhaite que ces actions communes s'intensifient dans les années à venir tel que l'examen d'une ARIST (Agence Régionale d'Information Stratégique et Technologique) commune pour développer les actions consulaires en faveur de l'innovation des entreprises.

Conclusions :

Dès l'adoption du Schéma Directeur, les C@CI adopteront les projets de schémas sectoriels :

- Gestion des équipements aéroportuaires et portuaires,
- Aide à la création, à la transmission et au développement des entreprises,

qui avaient été présentés à l'assemblée générale du 12 décembre 2006 et qui n'ont pu être votés compte tenu de la non adoption d'un Schéma Directeur.

Le schéma sectoriel de développement à l'international a été approuvé le 27 mars 2007.

Par ailleurs, la CRCI confirme que les schémas sectoriels :

- Formation et enseignement,
- Observations et informations économiques (Intelligence Economique),
- Innovation,

seront soumis au vote d'une Assemblée Générale au cours de l'année 2008.

Compte tenu de l'ensemble de ces attendus marqué par de nombreuses actions mutualisées des CCI tant sur le plan départemental que régional voire inter-régional,

l'Assemblée Générale de la CRCI propose :

- 1. Le maintien des six CCI existantes dans le cadre de leur circonscription actuelle,**
- 2. La recherche de la diminution des coûts de fonctionnement et d'exploitation par des mutualisations locales et/ou régionales,**
- 3. La recherche pour chaque action du périmètre de mise en œuvre le plus pertinent : local, départemental, régional voire inter-régional,**
- 4. Le réexamen du présent Schéma en 2010 après une évaluation.**